



VILLE DE HOUILLES

Département des Yvelines

NOTE DE SYNTHÈSE

Compte administratif 2016

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, la présente note retrace les informations financières essentielles de notre collectivité.

Le compte administratif clôt le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

La lecture des données relatives à l'exécution du CA 2016 montre la volonté de la ville, malgré un contexte budgétaire national difficile, de maintenir les principaux indicateurs de gestion à un niveau garantissant des équilibres financiers sains.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2016 s'élèvent à 32 546 K€ contre 33 701 K€ en 2015 soit une diminution de 3,43%.

(en milliers d'euros)	CA 2015	CA 2016	Variation 2015-2016
(D011) Charges à caractère général	8 502	8 283	-2,58%
(D012) Dépenses de personnel	21 791	21 171	-2,84%
(D014) Atténuations de produits	233	316	35,78%
(D65) Autres charges de gestion courante	2 837	2 523	-11,07%
(D66) Charges financières	272	222	-18,25%
(D67) Charges exceptionnelles	66	31	-53,59%
Total dépenses de fonctionnement	33 701	32 546	-3,43%

Cette diminution traduit la volonté de maîtrise des coûts de fonctionnement de la ville.

Les charges à caractère général (chapitre 011) comprennent les charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, charges locatives, impôts et taxes, entretiens et réparations...) et des charges liées à l'activité (achats de petits équipements ou de prestations

de services, alimentation, frais de télécommunication, de publication, d'affranchissement, carburant, locations d'équipement...).

Les principaux postes 2016 concernent :

- les contrats de prestations de service pour 1 363 K€ ;
- les fluides pour 1 343 K€ ;
- l'entretien et la maintenance du patrimoine mobilier et immobilier pour 1 407 K€ ;
- l'alimentation pour 962 K€.

Les charges de personnel (chapitre 012) regroupent l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elles diminuent de 2,84% par rapport à 2015.

Ces charges représentent 65,05% des dépenses, ce qui en fait le premier poste de dépenses de fonctionnement. Initialement évaluées à 22 067 K€, leur taux de réalisation de l'ordre de 96% traduit la volonté d'optimisation de cette ressource.

Les principaux postes 2016 concernent :

- la rémunération principale des agents titulaires pour 7 975 K€ ;
- la rémunération des agents non titulaires pour 4 660 K€ ;
- les cotisations (URSSAF, caisses de retraite...) pour 6 046 K€.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 7,75% et regroupent les subventions et contingents versés aux associations et organismes extérieurs.

Ces charges sont principalement constituées par :

- le contingent incendie pour 1 017 K€ ;
- la participation aux frais de scolarité versée par la Ville pour 154 K€ ;
- les subventions aux associations pour 588 K€, en hausse de 20 K€ ;
- la subvention au CCAS pour 224 K€, en diminution de 75 K€ ;
- la subvention à la Caisse des écoles pour 67 K€.

Les charges financières (chapitre 66) sont les charges liées aux intérêts de la dette qui sont composés du paiement à l'échéance des intérêts d'emprunts et le paiement des intérêts courus non échus (ICNE).

Elles représentent 0,68% des dépenses de la section de fonctionnement pour un total de 222 K€.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) se justifient par des écritures qui n'ont pas vocation à se reproduire. Elles représentent 0,09% et s'expliquent principalement en 2016 par le remboursement de familles, notamment auprès des services de la Direction Restauration Education (6 K€) et le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Commerçants et Artisans de Houilles (12 K€).

Les atténuations de produits (chapitre 014) représentent 0,97% des dépenses et sont en hausse de 35,78% par rapport à 2015. Elles correspondent au reversement du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales) au titre de l'année 2016 (316 K€).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement 2016 s'élèvent à 39 383 K€ contre 42 582 K€ en 2015 soit une diminution de 7,51%.

(en milliers d'euros)	CA 2015	CA 2016	Variation 2015-2016
(R70) Produits des services	4 941	4 676	-5,36%
(R73) Impôts et taxes	22 616	22 516	-0,44%
(R74) Dotations et participations	11 024	9 482	-13,99%
(R75) Autres produits de gestion courante	805	792	-1,64%
(R013) Atténuations de charges	197	178	-9,60%
(R77) Recettes exceptionnelles	2 900	1 739	-40,04%
(R78) Reprises sur amortissements et provisions	100	0	-100,00%
Total recettes de fonctionnement	42 582	39 383	-7,51%

Les produits des services (chapitre 70) représentent 11,87% des recettes réelles de fonctionnement. En diminution de 5,36% par rapport à 2015, elles regroupent les recettes liées à la cantine, à la petite enfance, aux centres de loisirs, aux études surveillées...

Les principaux postes concernent :

- les redevances des services périscolaires pour 2 075 K€ dont la restauration pour 1 624 K€ ;
- les redevances des services sociaux pour 1 758 K€ dont la petite enfance pour 837 K€ ;
- les redevances des services culturels pour 341 K€.

Les ressources fiscales (chapitre 73) représentent 57,17% des recettes de fonctionnement et s'élèvent à 22 516 K€ en 2016. Elles sont en légère diminution de 0,44% par rapport à 2015.

Elles sont composées principalement :

- de la fiscalité des ménages (16 049 K€) ;
- de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération (3 276 K€) ;
- des droits de mutation (1 900 K€) ;
- des droits de stationnement (478 K€) ;
- des droits de place des marchés (381 K€) ;
- de la taxe sur la consommation d'électricité (380 K€).

Les dotations et participations (chapitre 74) représentent 24,08% des recettes, en diminution de 13,99% par rapport à 2015 (- 1 542 K€).

Elles se décomposent comme suit :

- **Les dotations de l'Etat** : en 2016, la baisse des dotations se poursuit, en se cumulant à celles déjà appliquées en 2014 et 2015 conformément aux décisions gouvernementales prises en la matière. La DGF (dotation globale de fonctionnement) diminue de 14,01%, soit - 790 K€.
- **Les allocations compensatrices** issues des mesures fiscales dictées par l'Etat dont il prend la charge (fonds départemental de la taxe professionnelle, exonérations obligatoires en termes de taxe d'habitation et taxe foncière, dotation générale de décentralisation...) sont en baisse de - 29,33 % soit une diminution de nos recettes de - 775 K€ entre 2015 et 2016. Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle a diminué de - 33,33 % sur la période passant de 2 032 K€ à 1 355 K€.
- **Les subventions de nos partenaires** :
 - Le Conseil départemental des Yvelines : près de 54 K€ ont été versés, dont 51 K€ au titre des transports scolaires ;
 - Le Conseil régional d'Ile-de-France au titre des transports scolaires (26 K€) ;

- L'Etat : 239 K€ ont été versés dont 175 K€ au titre de la réforme des rythmes scolaires ;
- La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines : 2 542 K€ ont été versés, principalement au titre de la prestation de service ordinaire (PSO) et de la prestation de service unique (PSU).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont en diminution par rapport à 2015 (- 1,64%) et s'élèvent à 792 K€. Ils sont composés principalement des revenus des loyers et leurs charges connexes (eau, entretien des parties communes, refacturation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) que perçoit la ville en contrepartie de la location des bâtiments et logements dont elle est propriétaire (634 K€).

Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à 1 739 K€, en baisse de 40,04%. En effet, en 2015, la ville avait encaissé l'indemnité versée par la société SOGAR au titre du protocole transactionnel signé dans le cadre des travaux de la ZAC Gare pour 1 700 K€. Au titre de 2016, il s'agit principalement de la vente de biens mobiliers et immobiliers pour 1 333 K€ (dont 1 314 K€ au titre de la cession du bien si 7 et 7bis rue Faidherbe).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9 953 K€ et sont en progression de 5,74%.

(en milliers d'euros)	CA 2015	CA 2016	Variation 2015-2016
(D16) Emprunts et dettes assimilées	1 334	1 038	-22,19%
Opérations d'équipement	8 079	8 915	10,35%
<i>dont Opérations d'investissement</i>	559	332	-40,64%
<i>dont (D20) Immobilisations incorporelles</i>	209	243	16,48%
<i>dont (D204) Subventions d'équipement versées</i>	232	951	309,80%
<i>dont (D21) Immobilisations corporelles</i>	6 302	7 193	14,14%
<i>dont (D23) Immobilisations en cours</i>	778	196	-74,75%
Total dépenses d'investissement	9 413	9 953	5,74%

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) s'élèvent à 1 038 K€ et sont en baisse de 22,19%. Ils sont principalement constitués par le remboursement du capital de la dette (1 035 K€).

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23) s'élèvent à 8 915 K€ et sont en augmentation de 10,35%. Elles sont composées :

- Des immobilisations incorporelles hors opérations pour 243 K€ dont :
 - Révision du PLU pour 79 K€ ;
 - Licences web pour l'Espace citoyens pour 66 K€ ;
 - Logiciel gestion du temps pour 16 K€ ;
 - Licence de protection des emails pour 7 K€ ;
- Des subventions d'équipement pour 951 K€ dont :
 - 710 K€ au titre de la Convention d'aménagement ZACEglise ;
 - 239 K€ pour le versement de surcharges foncières ;
- Des immobilisations corporelles hors opérations pour 7 389 K€ dont :
 - 365 K€ pour le réaménagement des locaux de l'annexede la mairie ;
 - 320 K€ pour les travaux de couverture de l'école Schœlcher ;

- 185 K€ pour les travaux de réhabilitation de l'éclairage de l'école Piaget ;
- 129 K€ pour la réhabilitation du réseau d'eau potable de la crèche des Bruyères ;
- 393 K€ de travaux divers de voirie ;
- 3 908 K€ d'acquisitions foncières ;
- Des immobilisations incorporelles et corporelles votées en opérations pour 332 K€ dont :
 - 117 K€ pour le futur CTM ;
 - 192 K€ au titre de travaux de mise en accessibilités des bâtiments communaux.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement 2016 s'élèvent à 6 843 K€ contre 3 595 K€ en 2015, soit une hausse de 90,36%.

(en milliers d'euros)	CA 2015	CA 2016	Variation 2015-2016
(R10) Dotations, fonds divers	1 966	1 713	-12,87%
(R13) Subventions d'investissement	1 626	325	-80,01%
(R16) Emprunts	4	4 806	ns
Autres recettes d'investissement	0	0	0,00%
Total recettes d'investissement	3 595	6 843	90,36%

Les dotations, réserves et fonds divers (chapitre 10) s'élèvent à 1 713 K€ et sont composées du fonds de compensation de la TVA pour 1 024 K€ et de la taxe locale d'équipement pour 689 K€.

Les subventions d'équipement (chapitre 13) s'élèvent à 325 K€ pour 2016. Les principales subventions reçues concernent :

- Les travaux de transformation du stade Baquet pour 120 K€ (Conseil régional d'Ile-de-France) ;
- Des travaux d'enfouissement des réseaux pour 95 K€(SIDEYNE) ;
- Le produit des amendes de police pour 92 K€ ;
- La réhabilitation des locaux de l'état-civil pour 17 K€ (Etat).

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) s'élèvent à 4 806 K€ et concernent la souscription d'un emprunt de 4 800 K€ auprès du Crédit Agricole et le versement des cautions des logements de la résidence des Belles Vues pour 6 K€.

L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette s'établissait à 14 132 K€ au 31/12/2016 soit une hausse de 3 710 K€ par rapport à la situation au 31/12/2015 (10 422 K€).

(en milliers d'euros)	CA 2015	CA 2016	Variation 2015-2016
Encours de dette	10 422	14 132	35,60%

L'encours de la dette s'élève à 430 € par habitant alors que la moyenne de la strate est de 1 109 € : la dette par habitant de la ville reste donc largement inférieure (- 61,20%) à la

moyenne nationale (source : Les collectivités locales en chiffres 2016 – communes de 20 000 à 50 000 habitants).

LES RESULTATS 2016

Le résultat de l'exercice 2016 dégage un excédent global de 6 247 K€ (contre 8 412 K€ en 2015), réparti comme suit :

- + 3 653 K€ pour la section de fonctionnement (contre + 6 274 K€ en 2015) ;
- + 2 594 K€ pour la section d'investissement (contre + 2 137 K€ en 2015).

Ainsi, les résultats du compte administratif 2016 se présentent comme suit :

Section	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exécution 2016	Résultat de clôture 2016	Solde des restes-à-réaliser	Résultats cumulés (yc RAR)
Fonctionnement	6 693 051,96	2 520 372,98	3 653 353,85	7 826 032,83		7 826 032,83
Investissement	817 478,34		2 593 773,12	3 411 251,46	-5 993 224,68	-2 581 973,22
TOTAL	7 510 530,30	2 520 372,98	6 247 126,97	11 237 284,29	-5 993 224,68	5 244 059,61

L'excédent global de clôture s'élève donc à 5 244 K€ en 2016 (contre 4 173 K€ en 2015).